

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 46
Membres absents : 32
Procurations : 14

Séance du 27 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024
Date de transmission : 02/04/2024
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

27^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2024-072)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} au 29 février 2024, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature d'une modification de marché public n°6 de l'accord-cadre d'impression et de reproduction de divers supports de communication pour les années 2023 à 2026, avec la société GYSS Imprimeur, pour l'adjonction de prix nouveau, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Conclusion d'un marché d'entretien des espaces verts de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2024 à 2027 Lot n°4 : Lot réservé - Entretien des Espaces Verts – Secteur Saint-Louis / Trois Frontières, avec la société EA Tremplin Vert, pour un montant forfaitaire de 12 207,00 € HT annuel, conclu pour une première période d'exécution à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2024 et reconductible trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 de l'accord-cadre de prestations de géomètre – topographie et foncier – sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération - Lot 2 : Prestations foncières (géomètre expert), avec la société GEOFIT, pour la formalisation du transfert de l'accord-cadre du titulaire initial au nouveau titulaire, à compter du 31 décembre 2023 suite à la fusion-absorption de la société GEOFIT EXPERT par la société GEOFIT, sans d'incidence financière sur le montant de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché d'assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de conception/réalisation de supports de communication pour les années 2023 à 2026 - Lot n°1 : Prestations d'accompagnement, de conseil stratégique en communication, et création /édition de supports PRINT, avec la société RESONANCE PUBLIQUE, pour la modification d'une ligne du BPU, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;

- Conclusion d'un marché pour une missions d'accompagnement de projets s'inscrivant dans la démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » de Saint-Louis Agglomération, avec ECOOPARC, pour un montant forfaitaire de 59 000,00 € HT (tranche ferme : 29 500 € HT + tranche optionnelle : 29 500 € HT) ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché d'aménagement de l'intégralité des chaussées de la ZA HASELAECKER à Blotzheim, avec la société TP3F, pour application de la rémunération des prestations selon les quantités réellement exécutées, et passant le montant estimatif du marché de 182 057,10 € HT (218 468,52 € TTC) à 180 358,90 € HT (216 430,68 € TTC) ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 du marché Construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim - Lot 15 : Terrassement - VRD - génie civil murs, avec la société EIFFAGE ROUTE Nord Est, pour correction d'une erreur matérielle dans la formule de révision des prix spécifique à ce lot.

Point 3-5 des délégations – Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants :

- Signature d'un avenant à une convention de subvention « coordination du contrat local de santé » avec l'ARS Grand Est pour modification du RIB.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé pour la location des locaux du rez-de-chaussée de l'ancienne Maison du Tram, avec l'association Médiacycles, du 1^{er} février au 31 juillet 2024, à titre gratuit ;
- Conclusion de plusieurs conventions de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis, au Conseil de développement, à l'association AlterAlsace Energies et à l'Agence d'Attractivité Touristique, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit du Lycée Jean Mermoz, pour une durée de 4 ans, soit du 18 janvier 2024 au 18 janvier 2028, selon les tarifs en vigueur approuvés par délibération du Conseil de Communauté ;
- Signature d'un renouvellement de convention pour la location d'un bureau en pépinière d'entreprises, avec la société CDBMCo, pour la période du 14 février 2024 au 13 février 2026, pour un montant mensuel de 380,40 € TTC la première année et de 398,40 € TTC mensuel la deuxième année ;
- Signature d'un renouvellement de convention pour la location d'un bureau partagé, d'un bureau et d'un atelier, avec la société KOLYA-PILIMPI, du 1^{er} mars

2024 au 28 février 2025, pour un montant mensuel respectif de 211,20 € TTC, de 422,40 € TTC, et de 1 668 € TTC ;

- Conclusion d'un bail professionnel pour la location d'un cabinet (lot n°12) à la Maison de santé de Folgenschbourg, aux ostéopathes Mme Vanhelst et M. Juilleret, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} mars 2024, pour un loyer mensuel de 288,20 € charges non comprises ;

Point 4-3 des délégations : Approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, inférieure ou égale à douze ans (hors fixation des tarifs ou redevances), ainsi que leurs avenants, excepté celles constitutives de droits réels au sens des articles L1311-5 et suivants du CGCT :

- Conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) de boissons et de denrées alimentaires à la piscine couverte de Village-Neuf, avec la société 2AD, pour une période d'essai de 2 mois du 29 février 2024 au 29 avril 2024, pour une redevance annuelle de 1 000 € TTC pour l'ensemble des distributeurs.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 399 009,66 € en section de fonctionnement
- 249 089,19 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} au 29 février 2024.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

